LETTRE DE MONSEIGNEVR LE DVC DE LONGVEVILLE. AV ROY.

M. DC. XV.

Doublé. (voir le 2e exemplaire plus bas)

LETTRE DE MONSEIGNEVR LE DVC DE LONGVE-VILLE. AV ROY.

SIRE,

Estant tres-asseuré que vostre Majesté n'a point sceu comme le Mareschal d'Ancre s'est seruy de son nom & de son authorité, pour essayer de me faire assassiner ; comme il a dé-ia fait Prouille & plusieurs autres ; i'ay creu estre de mon deuoir de l'en aduertir, & luy dire comme Samedy dernier, son Lieutenant nomme Lõgueual, auec ceux de la Citadelle, pratiquerent deux traistres, pour me faire mander à Corbie, ou i'estois en moings de six heures pour le moins douze fois, pour aller à Amiens : disant qu'il estoit tres-necessaire, pour le bien de vostre seruice, & la conseruation, de la ville, que i'y allasse en

diligence, ce que ie fis, tout à l'heure, bien qu'il feust nuict, auec trois cheuaux seulement, ne voulant iamais perdre d'heure ny de temps à me porter à toutes les choses où ie me croiray propre de rendre à vostre M. des preues de ma fidelité, & de mō affection: estant arriué dans la ville, le peuple me vint offrir de faire garde deuant mon logis, ce que ie refusay, estant sans crainte, cōme i'estois sans coulpe, & le lēdemain comme ie disnois ceux de la Citadelle commencerent à crier par tout aux armes: & à dire au peuple qu'il y auoit mil cheuaux aux portes qui venoiēt pour les prendre, essayant par ce moyē de faire vne esmeute, ou ne doubtāt point que quelque peu accompagné que ie fusse ie ne me trouuasse, ils auoient resolu là de me tuer, de quoy vn de la partie plus hōme de biē que les autres, ne pouuant souffrir telles méchance-

té, me donna aduis, qui me fist resoudre de me saisir d'vne porte, & les y attẽdre comme ie fis plus d'vne heure, deliberé de leur bien cher vendre ma vie, & leur faire paroistre ce que vaut vn homme de bien : mais eux voyans qu'ils ne pouuoient plus là executer leur pernicieux dessein, ils m'enuoyerẽt vne lettre qu'ils disoiẽt (SIRE) estre de vous, par laquelle vous me declariez criminel de leze Majesté, & defẽdiez à toutes les villes de mon Gouuernement de me receuoir, & ce qui me fit soudaĩ partir, biẽ que ie ne peusse croire vne telle iniustice, venir de V. M. veu que l'on ne me peut reprocher d'estre coulpable d'aucune chose, veu que ie sçay que iusques à mes pensees elles sont iustes, en ce qui est de vostre seruice, voyant aussi qu'ils n'auoient pas l'audace de m'attaquer, & qu'ils s'amusoient seulement à se bariquader dãs

la ville. Ie m'en retournay à Corbie, ou mes amis me sont venus trouuer pour empescher que l'on ne face encores quelque pareil desseing sur moy, & aussi pour ne poinct permettre que ces gens la prennent si grand force & authorité dans ceste Prouince, que quelque iour vostre Maieste n'y soit plus recognuë ny obeïe (i'employeray fort librement ma vie pour m'y opposer:) Mais ie la supplie aussi humblement ne vouloir point prendre part à leurs interests, n'y souffrir qu'ils abusent desormais de vostre nom, & de vostre puissance, faisant cõme tous les Roys vos predecesseurs ont faict; qui est de se rendre neutre aux querelles particulieres, afin que ie puisse plus aisément m'opposer aux viollans desseings, que sans cesse ils ont sur ma vie & sur ma fortune, & ie sacrifiray apres l'vn & l'autre fort fidellement pour

le ſeruice de voſtre Maieſté comme
eſtant

SIRE,

*Voſtre tres-humble, tres-obeyſ-
ſant, & tres-fidelle ſubiet
& ſeruiteur,*

HENRY D'ORLEANS.